



En prévision du prochain départ de la titulaire actuelle, la Municipalité de Mollens met au concours le poste de

Boursier(ère) communal(e)

Il s'agit d'un poste à temps partiel (environ 30 %) pour la tenue de la comptabilité (niveau clôture) et la facturation des taxes communales. Poste à responsabilité avec engagement selon contrat de droit privé.

Exigences du poste :

- Titulaire d'un brevet fédéral de comptable ou CFC d'employé(e) de commerce avec expérience fiduciaire ou titre équivalent.
- Parfaite maîtrise de l'ensemble des éléments de la bureautique. Pratique souhaitée de BDI Communes, Abacus salaires.
- Gérance d'immeubles, un plus.

Le/la titulaire se verra confier l'ensemble des tâches dédiées à la bourse communale, plus particulièrement :

- Tenir la comptabilité de la commune et assumer la trésorerie.
- Etablir les budgets et planifications financières avec la Municipalité.
- Organiser la facturation et le contentieux.
- Gestion administrative des ressources humaines (salaires, assurances).
- Différentes tâches relatives à la gestion de la commune.

Entrée en fonction : 1^{er} mars 2023 ou à convenir.

Les dossiers de candidatures, accompagnés des documents habituels et des prétentions de salaire sont à adresser d'ici au 25 janvier 2023 à : Administration communale, place du Château 3, 1146 Mollens.

La Municipalité